

dignité...» comme l'a déclaré notre Premier ministre devant cette Assemblée à l'occasion du 40^e anniversaire de sa création.

Je crois que les Nations Unies ont relevé ce défi, et je rends hommage au Secrétaire général pour sa vision et son leadership, et aussi pour le courage qu'il lui a fallu pour mieux adapter cette organisation à notre époque. Son rapport intitulé *Agenda pour la paix* éclaire le chemin de l'avenir.

Le Secrétaire général a aussi établi un lien important entre la paix entre les pays et la paix au sein des pays quand il a fait remarquer qu'il existe un lien évident entre les pratiques démocratiques - comme la primauté du droit et la transparence dans la prise de décisions - et la réalisation d'une paix et d'une sécurité véritables dans tout ordre politique nouveau et stable.

Il existe au sein des États-nations trois faiblesses fondamentales qui peuvent causer les différends qui débordent leurs frontières. Je pense avant tout à l'absence des droits fondamentaux de la personne ou à leur violation. Si les peuples n'ont pas de droits, ils n'ont pas d'espoir; or, s'ils n'ont pas d'espoir, ils finissent par n'avoir aucune crainte; et quand ils n'ont plus aucune crainte, ils tentent par tous les moyens de faire rétablir leurs droits, quitte à mourir pour cette cause. C'est une source d'instabilité constante, un pattern qui conduit inévitablement à l'échec et qui s'est répété trop souvent dans le passé.

Les Nations Unies doivent ouvrir la marche dans le domaine des droits de la personne. Au Salvador, au Cambodge, en Croatie, en Bosnie, en Somalie, les efforts visant à protéger les droits de la personne revêtent une importance sans cesse croissante dans les efforts déployés pour ramener la paix dans ces pays déchirés. Le Canada est présent à tous ces endroits.

La Conférence internationale sur les droits de la personne de 1993 offre à tous les membres des Nations Unies une occasion unique de se montrer constructifs en unissant leurs efforts pour consolider les bases du respect universel des droits de la personne.

La discrimination systématique en fonction du sexe, de la race ou de l'origine ethnique est une forme particulièrement insidieuse de violation des droits de la personne.

La violence à l'endroit des femmes en demeure l'une des plus graves manifestations. Le Canada appuie avec vigueur les efforts actuels de l'ONU pour faire adopter une déclaration universelle dénonçant la violence faite aux femmes, efforts dont il est d'ailleurs à l'origine.